

**REGLEMENT DE L'ETAPE « Eau Libre », Plan d'eau de
PLOUVORN, le 14 septembre 2019**



La natation en eau libre est une discipline olympique depuis les Jeux de Pékin en 2008, qui se tient en milieu naturel. L'épreuve du 10 km est la seule à avoir intégré le programme olympique.

Nécessitant des qualités d'endurance, la discipline requiert également un sens tactique. La gestion de la course est capitale.

L'épreuve du 14 septembre 2019 organisée par le Club Nautique Morlaisien au plan d'eau de Plouvorn est destinée à valoriser la découverte et la pratique de la natation sportive et de loisirs en milieu naturel pour les licenciés FFN et le grand public non-licencié.

1- INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant par voie postale ainsi que par internet sur le site de la FFN Eau Libre (<http://www.eaulibreffn.fr>).

Lors de son inscription, chaque nageur, ou pour les mineurs : son représentant légal, doit fournir les documents exigés pour chaque épreuve (licence FFN en cours de validité, certificat médical de l'année pour les non licenciés, autorisation parentale).

En outre, en s'inscrivant, chaque nageur reconnaît explicitement :

- avoir pris connaissance du « REGLEMENT » auquel il s'engage à s'y conformer,
- être suffisamment entraîné pour parcourir la distance à laquelle il s'est inscrit,
- qu'il sera sous la seule responsabilité du nageur de décider (en parfaite connaissance de cause le jour de l'épreuve) s'il se sent capable de prendre le départ de l'épreuve à laquelle il s'est inscrit, tant du point de vue de ses moyens physiques et psychiques du moment, que du point de vue des conditions météorologiques et de mer qu'il se sent capable d'affronter.
- Que dans tous les cas, tant pour lui-même que pour ses ayants droits, décharger le CNM et les organisateurs, de toute responsabilité pour quelque cause que ce soit, pour enfin faire son affaire personnelle de toutes assurances et de tout recours éventuels contre tous participants ou tous tiers responsables d'un dommage quelconque à son endroit.

→ Sont autorisés à participer aux 1500m, les nageurs nés avant 2011, cette épreuve fait partie du classement de la coupe de Bretagne « Eau libre » catégorie jeune et est ouverte au grand public.

→ Sont autorisés à participer aux 3000m les nageurs nés avant 2009, cette épreuve fait partie de la coupe de Bretagne « Eau libre » toutes catégories.

2- L'EQUIPEMENT DES NAGEURS

Selon les cas et les épreuves, les nageurs peuvent avoir ou non l'obligation de revêtir une combinaison iso thermique de natation type triathlon destinée à le protéger du froid mais aussi à lui assurer une réserve de flottabilité en cas de défaillance. Ils ont également l'obligation de s'équiper d'une paire de lunettes de natation d'excellente qualité et en bon état. Chaque nageur a l'obligation de porter le bonnet numéroté fourni par l'organisation.

Sont interdits : tout ce qui n'est pas explicitement permis, à savoir en particulier toute aide artificielle à la nage ou à la flottabilité, notamment les masques de plongée englobant le nez, les tubas, les palmes, les plaquettes, les pulls boy, les gants, les chaussons, les gilets etc...

→ La température de l'eau la plus basse possible pour une compétition FFN en Eau libre est de 14°C

- Entre 14°C et 17,9°C : Les combinaisons thermiques (Néoprènes ou polyuréthanes) et bonnets sont obligatoires.

- A 18°C et 19,9°C : Les combinaisons thermiques (Néoprènes ou polyuréthanes) sont optionnelles.

- A 20°C et plus : Lorsque la température de l'eau est supérieure ou égale à 20°C, les combinaisons thermiques (Néoprène ou polyuréthane) sont interdites.

Le délai de fin de course est porté à 30 minutes après l'arrivée du premier concurrent et de la première concurrente.

Les nageurs qui n'auront pas terminé leur parcours seront ramenés à terre et ne seront pas classés.

3 - ENGAGEMENTS

500 m :

Les engagements sont de 8€ pour les licenciés FFN et 18 € pour les non licenciés (dont 10€ de licence FFN eau libre).

(Règlement au nom du Club Nautique Morlaisien)

1500 m « Prix de la ville de PLOUVORN »

Les engagements sont de 15 € pour les licenciés FFN et 25€ pour les non licenciés (dont 10€ de licence FFN eau libre).

(Règlement au nom du Club Nautique Morlaisien)

3000 m « Prix de la Ville de MORLAIX »

Les engagements sont de 18 € pour les licenciés FFN et 28€ pour les non licenciés (dont 10€ de licence FFN eau libre).

Les engagements individuels se feront en ligne sur le site FFN approprié pour les nageurs FFN et les non-licenciés FFN, suivi d'un courrier comprenant les justificatifs demandés et le règlement. En cas de forfait, même médical, les engagements resteront acquis à l'organisateur.

La remise des bonnets, le marquage et la confirmation des inscriptions se feront le samedi 14 septembre 2019, 1h avant chaque course

L'inscription sur place devra rester exceptionnelle mais restera possible jusqu'à 1h avant chaque course le samedi 14 septembre 2019, avec 8 euros de majoration.

Dans ce cas :

Les licenciés FFN (s'inscrivant sur place) devront présenter leurs licences à jour de l'année avant de participer aux courses.

Les licenciés FFTri devront présenter leurs licences à jour de l'année avant de participer aux courses.

Les non-licenciés devront présenter à l'organisateur un certificat médical de moins d'un an attestant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la natation.

4- CATEGORIES ET RECOMPENSES

Bonnet fourni par l'organisation à tous les participants

Toutes les courses sont ouvertes « tout public », mais il est toutefois convenu que :

- le 500 m s'adresse principalement aux jeunes nageurs 6 ans et +
- le 1500 m s'adresse aux nageurs 8 ans et +
- le 3000 m s'adresse aux nageurs 10 ans et +

- 10h30 : 1500 m : « Prix de la ville de PLOUVORN » (ouvert aux licenciés FFN ou non-licenciés)

- 11h30 : 500 m Pass'compétition (ouvert aux licenciés FFN ou non-licenciés)

- 14h30 : 3000 m, « Prix de la ville de MORLAIX » (dernière étape de la Coupe de Bretagne ouverte aux licenciés FFN ou non-licenciés)

Les categories sont:

- AVENIRS : 2010-2009
- JEUNES : 2008/2007/2006
- JUNIORS 1 (2005-2004)

- JUNIORS 2 (2003-2002)
- JUNIORS 3 (2001-2000)
- SENIORS (2001 et avant)
- MASTER (1993 et avant)

5- ASPECT MEDICAL

5-1 : Chaque nageur engagé sur les épreuves de la Coupe de Bretagne étant licencié à la FFN pour la saison 2018/2019 a donc subi un examen médical : en conséquence et ainsi se déclare apte à participer aux courses dans lesquelles il est engagé.

5-2 : Les nageurs et nageuses non licenciés à la FFN devront présenter un certificat médical de moins d'un an attestant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la natation et d'une autorisation parentale pour les mineurs.

→ Autorisation Parentale: téléchargeable sur le site

5-3: Les licenciés FFTri devront présenter leurs licences à jour de l'année avant de participer aux courses.

5-4 : Avant, durant et après la compétition un poste de secours adapté est présent pour assister les concurrents.

6- ANNULATION

En cas de force majeure (hygiène ou sécurité) le juge arbitre peut décider d'annuler la course sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé par les concurrents aux instances organisatrices.

En cas d'arrêt de la course par le juge-arbitre, un classement sera toutefois établi selon les modalités exprimées lors de la réunion technique.

SOLUTIONS DE REPLI OU ANNULATION DE L'UNE OU L'AUTRE DES EPREUVES

En cas de décision d'annuler l'épreuve prise 7 jours avant le départ en cas de force majeure ou pour nombre insuffisant d'inscrits : les droits d'inscription seront remboursés intégralement. La décision d'annuler l'un ou l'autre des épreuves ou de modifier les parcours en fonction des conditions météorologiques, peut-être prise à tout moment par les organisateurs.

En cas d'annulation de l'une ou l'autre des épreuves prise dans les 7 jours précédents l'épreuve concernée, soit pour cause de météorologie ou pour toute autre raison indépendante des pouvoirs de l'organisation : l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur. De même, si pour les mêmes raisons l'une ou l'autre des épreuves devait être adaptée, décalée ou déplacée, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable

de ce changement de programme et l'intégralité des droits d'inscription lui resterait acquise dans tous les cas.

7 - SPORTIVITE ET RESPECT

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course).

Chacun doit faire preuve de sportivité. Les nageurs ne doivent pas se gêner, toute obstruction ou brutalité constatée au départ ou pendant l'épreuve entraînera la disqualification immédiate du nageur.

Les concurrents doivent se conformer aux directives des officiels (bénévoles, organisateurs et arbitres). Tout manquement constaté par l'un ou l'autre des organisateurs sera immédiatement sanctionné par une disqualification et une interdiction de participer à toute prochaine épreuve

8 - DROIT A L'IMAGE

Chaque participant accepte que l'organisateur se réserve le droit d'utiliser l'image d'un nageur à des fins de communication et / ou de promotion de la manifestation.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant leurs : nom, prénom et adresse.